



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 14h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

N° 43/2024 – PRIX DE VENTE DES LOTS – LOTISSEMENT LES SABLINES

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 ;

VU le Code Général De La Propriété Des Personnes Publiques

VU le Code De L'urbanisme, notamment ses articles L.442-8, et R.442-12 a R.442-18 ;

VU le budget annexe « Lotissement Les Sablines »

Madame Le Maire rappelle que les travaux de viabilisation du Lotissement Les Sablines (premiers lots) démarreront en début d'année 2025. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

CONSIDERANT l'avancement du projet, dont la réalisation (exécution du marché de travaux de viabilisation) est en cours

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le prix de vente des parcelles A1896 en nature de terrain à bâtir viabilisées situées en zonage Ua pour une surface cessible de 572 m² et de la parcelle A1896 destinée à la construction de garage située en zonage Ua pour une surface cessible de 118 m² afin de pouvoir lancer la commercialisation de ces parcelles et procéder à l'enregistrement des réservations



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

FIXE à 320€ le m² le montant du prix de vente des parcelles de terrain à bâtir viabilisé au lotissement les sablines

FIXE à 250€ le m² le montant du prix de vente de la parcelle destinée à la construction de garage

DIT que ce prix inclut le cout de la TVA dite « sur la marge » à charge des acquéreurs (outre les droits de mutation, frais d'actes notariés...également à la charge de ces acquéreurs) ;

RAPPELLE que les acquéreurs devront se conformer au règlement du permis d'aménager qui fixe les droits, charges et obligations des acquéreurs de terrain

AUTORISE Madame Le Maire à signer lesdits actes de vente

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document lié à cette décision

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

